

30 ANS POUR LES PARENTS DE MARINA



Gendarmerie nationale

TORTURE Les géniteurs et assassins de la fillette ont évité la prison à perpétuité. Avant le verdict, ils ont exprimé des regrets devant la Cour d'assises de la Sarthe (F).

Trente ans de réclusion, dont vingt avec sûreté. Voilà la peine que purgeront Eric Sabatier, déménageur de 40 ans, et Virginie Darras, 33 ans, pour avoir torturé pendant six ans et jusqu'à sa mort leur petite Marina. Le 8 août 2009, la fillette de 8 ans était décédée au sous-sol de la maison familiale après que son père lui avait défoncé le crâne contre la baignoire et que sa mère lui avait fait avaler du vinaigre et du gros sel.

Les autres enfants sont placés

Lors de l'énoncé du verdict, Eric Sabatier est resté impassible. Son ex-femme a gardé la tête baissée. Avant que la Cour d'assises de la Sarthe ne se retire pour délibérer, à l'issue de ces onze jours de procès, tous deux s'étaient exprimés. «Tout ce que j'espère, c'est arriver un jour à pouvoir dire pardon à mes enfants, trouver les mots pour les aider à se reconstruire», a expliqué Eric Saba-

tier. Le couple a cinq autres enfants de 18 mois à 13 ans et aujourd'hui placés en famille d'accueil. Eux n'avaient subi aucuns sévices.

En larmes, Virginie Darras s'est adressée à sa fille disparue: «Marina, je t'ai aimée jusqu'au jour où

cicatrices étaient dues à des accidents. Le tout avec un aplomb surprenant et en souriant, ce qui avait contribué à classer l'affaire sans suite.

Malgré les violences qu'ils lui faisaient subir, Marina aimait ses

c'était beaucoup plus doux.» Ce dernier aussi pourtant la privait de nourriture, lui faisait prendre des douches glacées ou l'enfermait, nue et attachée, au sous-sol de leur maison.

Comment ces agissements ont-ils pu rester secrets si longtemps? Les déménagements incessants de la famille et les manipulations des Sabatier ne suffisent pas à l'expliquer, d'après Martine Brousse, de la Voix de l'enfant. Son association compte d'ailleurs porter plainte contre X pour comprendre les dysfonctionnements qui ont contraint Marina à vivre six ans d'enfer. «Si la fameuse vidéo des gendarmes avait été montrée à un pédopsychiatre, dit-elle, Marina serait toujours là!»

● LAURENT GRABET (AVEC LES AGENCES)
laurent.grabet@lematin.ch



« Cette peine est à la hauteur du drame. Elle montre que les violences faites aux enfants ne sont pas banalisées »

Martine Brousse,
déléguée générale de l'association La Voix de l'enfant

tout a basculé. Je t'ai humiliée jusqu'à te torturer, et toi tu nous as aidés jusqu'à nous protéger. Je ne mérite aucun pardon. Surtout pas le tien.» En effet, dans une vidéo de 44 minutes tournée en 2008 par les gendarmes et projetée lors du procès, Marina, briefée par ses parents, expliquait que tout se passait bien à la maison. Que ses

géniteurs. Plusieurs témoins en attestent. «Elle n'a rien connu d'autre que les coups et s'est construite d'une curieuse manière autour d'eux», a relevé une psychologue du Centre hospitalier du Mans, qui avait vu la fillette en mai 2009. «Elle avait peur de ne pas plaire à sa maman, a expliqué une connaissance. Avec son papa



Les avocats des quatre associations de protection de l'enfance qui étaient partie civile se sont déclarés satisfaits du verdict.